

**ARRÊTÉ 2025-157 PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION
RUE JEAN BAPTISTE KLÉBER - RÉCEPTION DES TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.2212-1 et suivants ;
- Vu le Code de la voirie routière, les articles L.116-1 à L.116-8, R.116-2 ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu le Code Pénal, l'article R.610-5 ;
- Considérant qu'il convient de règlementer, pour des raisons de sécurité, le stationnement et la circulation de tous les véhicules rue Jean-Baptiste KLEBER, à l'occasion de la réception des travaux de voirie du quartier organisée le mercredi 9 juillet ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : le stationnement des véhicules autres que les véhicules de secours et des services municipaux sera interdit **le mercredi 9 juillet de 18h00 à 20h00**, en fonction du déroulement de la réception des travaux :

- **Rue Jean Baptiste Kléber**

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules autres que les véhicules de secours, de service et des organisateurs sera interdite **le mercredi 9 juillet de 18h00 à 20h00**, en fonction du déroulement de la cérémonie :

- **Rue Jean-Baptiste Kléber.**

ARTICLE 3 : La signalisation règlementaire et un barriérage (ou dispositifs anti-véhicule bélier) seront mis en place par les services municipaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de la Haute-Vienne, Monsieur le Commissaire de Police de la circonscription de Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à PANAZOL, le 4 juillet 2025

Le Maire,



Fabien DOUCET

Publié le **08 JUIL. 2025**

Plan : Circulation et Interdiction de stationner Rue Jean-Baptiste Kléber mercredi 9 juillet de 18H à 20H

